

Décision DG n° 2019-330

du 12 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent « thérapie et risque cardiovasculaire » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-329 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « Thérapie et risque cardiovasculaire » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique permanent « thérapie et risque cardiovasculaire », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Madame ANTOINE (Martine)
Monsieur AZZOUZ (Brahim)
Madame BEJAN-ANGOULVANT (Theodora)
Monsieur CLERE (Nicolas)
Monsieur DECOENE (Christophe)
Monsieur DRICI (Milou-Daniel)
Monsieur KOUIDRAT (Youssef)
Monsieur TELLEZ (Stéphane)
Monsieur TRINH-DUC (Albert)
Madame TROPEANO (Anne-Isabelle)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur BOUNAUD (Gilbert), Association de porteurs de défibrillateurs cardiaques, membre titulaire
Monsieur COTTET (Claude), Association Consommation Logement Cadre de Vie, membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général